

Hôpitaux et cliniques

Avec la CNMSS, simplifiez vos demandes de prise en charge : connectez- vous à CDR



Caisse Nationale
MILITAIRE
de Sécurité Sociale

La CNMSS solidaire de votre santé
www.cnmss.fr

N'adressez plus vos demandes de prise en charge "papier" à la CNMSS

- Gagnez du temps.
- Fiabilisez votre facturation grâce à l'outil CDR.

Connaissez-vous CDR ?

L'outil CDR "Consultation des DRoits" est un service gratuit et sécurisé permettant la consultation, en établissements de santé publics et privés, des droits des patients qui se présentent sans carte Vitale ni attestation de droits.

Où trouver l'outil CDR ?

Toutes les informations sont disponibles sur :

www.sesam-vitale.fr

**> Prestataires de soins > Hôpitaux et cliniques
> Se renseigner**

où vous pouvez consulter ou télécharger un support d'information.



Un accord médical préalable est toujours requis pour les hospitalisations d'une durée initiale supérieure à 20 jours.

Service Communication - août 2015

Contacts

- CNMSS
DIP/Salle établissements de santé
83090 TOULON CEDEX 9
- CNMSS
DSM/Echelon central/Unité de gestion médicale
83090 TOULON CEDEX 9
- 04 94 16 36 00
- www.cnmss.fr

